



Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi, FENADEB en sigle.

RAPPORT ANNUEL DES REALISATIONS, ANNEE 2020

Bujumbura, Janvier 2021

0. INTRODUCTION

Le présent rapport relate les réalisations résultant de la mise en œuvre du programme de la FENAEB durant l'exercice de l'année 2020, à travers les trois projets exécutés par la FENAEB au cours de cette année :

- a) Projet de renforcement du système de monitoring des cas des violations de l'enfant et monitoring anti traite des personnes, financé par l'UNICEF
- b) Projet de renforcement de la réponse nationale à la prévention de la traite des personnes, à la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au Burundi financé par l'Organisation Internationale pour les Migrations, OIM,
- c) Projet EJO/Twige Neza financé par les fonds de l'Agence de Coopération pour le Développement via l'ONGI Play International.

Ce rapport indique dans l'ensemble les situations et cas de violations des droits de l'enfant enregistrés au cours de cette année dans différentes localités du pays. Il présente la situation des droits de l'enfant telle qu'observée et enregistrée au cours de l'année 2020 par son système de monitoring installé dans toutes les provinces et communes du pays.

Les informations contenues dans ce rapport ont été recueillies, vérifiées et rapportées avec l'appui des points focaux de la FENAEB qui interviennent dans toutes les provinces et communes du pays.

Pendant la mise en œuvre de son programme, la FENAEB a connu des succès mais aussi elle a rencontré certaines difficultés et ceci apparaîtra dans le contenu de ce rapport.

I. Présentation de la FENAEB

Créée en 2011 et agréée comme ASBL par l'Ordonnance Ministérielle n°530/961 du 08 août 2011 du Ministre de l'Intérieur, la Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi, FENAEB en sigle, est un collectif d'associations qui se propose d'œuvrer pour le respect et la défense des droits de l'enfant au Burundi à travers des actions de protection, de promotion et de plaidoyer, visant à lui assurer un épanouissement dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant. Elle regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine d'organisations intervenant dans le domaine de l'enfance au Burundi et continue de recevoir davantage de demandes d'affiliations.

Ella a pour mission principale le plaidoyer en faveur des droits des enfants et des organisations œuvrant dans le domaine de l'enfance au Burundi, coordonner leurs interventions et renforcer leurs capacités opérationnelles. Dans le domaine de lutte contre la Traite des personnes, la FENAEB étend ses activités sur les adultes vue que ce phénomène impacte sérieusement la vie des enfants quand il touche les adultes qui sont les garants du bien-être de l'enfant.

En vue d'atteindre ses objectifs, la FENAEB travaille en partenariat avec les organisations locales et internationales œuvrant dans le domaine de l'enfance et appui les actions du gouvernement en matière de protection, de plaidoyer et promotion des droits de l'enfant,

Elle s'est fixée comme objectifs de :

- Créer un cadre approprié pour faciliter la collaboration et la complémentarité entre les ASBLs/ONGs partenaires en vue d'une meilleure efficacité dans la réponse communautaire ;
- Coordonner et harmoniser les différentes interventions des ASBL œuvrant dans le domaine de l'enfance au Burundi ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des ASBLs de défense des droits de l'enfant en vue d'atteindre leurs objectifs ;

- Mobiliser les ressources nécessaires pour promouvoir les droits de l'enfant au Burundi ;
- Encourager la participation des enfants et à partir des avis des enfants et jeunes dans la recherche des solutions aux problèmes sociaux ;
- Faire le plaidoyer auprès du Gouvernement et des bailleurs de fonds pour la réponse communautaire en faveur des enfants et des femmes ;
- Bâtir des relations avec d'autres fédérations régionales et internationales engagées dans le domaine de l'enfance.

II. Réalisations

Les activités réalisées sont reprises dans les tableaux ci-dessous et projet par projet

A. Projet Monitoring des violations et /Anti- Human Trafficking : Renforcement du système de monitoring de la traite et autres violations des droits de l'enfant

En 2020, la FENADEB a continué à suivre de près l'évolution des violations des Droits des enfants avec un aspect particulier aux violences faites aux enfants dans tous les milieux de sa vie (la communauté, l'école, l'environnement familial, etc.)

Ce projet en titre est financé par l'UNICEF avec les fonds de l'Agence américaine de Développement International – USAID. Entre autres violations observées, la traite des personnes qui cible aussi les jeunes dont l'âge est compris entre 11 et 18 ans et qui sont abusivement exportés vers les pays étrangers ou sont exploités localement dans le pays.

Ce projet ne fait pas rapporter ces violations, il sensibilise, organise des plaidoyers, réfère les cas rapportés qui nécessitent des appuis spécifiques vers les services spécialisés des partenaires et forme aussi différentes catégories de personnes sur la façon de réduire sinon éradiquer ces violations des Droits des enfants.

Impact du projet dans la communauté

A travers les comportements adoptés par plusieurs personnes face aux violations des Droits de l'enfant, l'année 2020 a montré que les enseignements des sensibilisations ont porté des fruits. En effet, beaucoup de cas ont été rapportés par les témoins des scènes qui violent les droits des enfants. On citera plusieurs cas de maltraitances physiques (brulures, bastonnades exagérées, tortures physiques et psychologiques, violences sexuelles, meurtres et assassinats, etc). Les réseaux sociaux ont été souvent exploités pour informer les forces de sécurité de proximité afin d'arrêter les criminels impliqués dans les violences sur les enfants. Ce qui montre, que les populations ont internalisé les enseignements reçus des séances de formation et d'information organisées par la FENADEB à travers ce projet.

Un autre indicateur non négligeable est celui des réponses par les services publics comme la justice et la police. Au cours de la période sous rapport, des interventions policières ont été plus fréquentes pour saucer les enfants en proie des malfaiteurs. La justice de son côté a sévi contre tous ceux qui ont été auteurs des différentes violations sur les enfants, organisant parfois des jugements en flagrant délit pour décourager les criminels.

Tableau des activités réalisées dont les cas de violations des droits des enfants (principalement à caractère pénal)

Projets/Activités réalisées	Bénéficiaires directs				Bénéficiaires indirects	Période de mise en œuvre (Mois)	Zones	Résultats et changements induits
	Total	Enfants	F	H				
Renforcement du système de monitoring de la traite et autres violations des droits de l'enfant								
Monitoring et réponses aux violations	1162	695 G 449 F 18 G.I				Janvier-Déc 2020	Toutes les communes du pays	1162 victimes de la traite ont été identifiées et 802 ont été référées vers les services d'assistance appropriés (assistance légale et psychosociale)
Sensibilisations des personnes contre la traite par les points focaux de la FENADEB					3949	Sept-Nov 2020	Tout le pays	
	220		101	119				

Renforcement des capacités des points focaux de la FENADEB						Mars- octobre 2020	Cibitoke, Muramvya, Cankuzo, Ngozi, Gitega, Rumonge	les points focaux ont eu leurs capacités renforcées sur les techniques de monitoring des violations des droits de l'enfant, y compris la traite des personnes, les techniques d'interview des enfants, la sécurité et la gestion des risques, ainsi que la protection contre l'exploitation et abus sexuels.
Missions d'urgence sur les cas dont la gestion a été difficile pour les points focaux		11F, 4G,		1		Janvier- Déc 2020	Bubanza, Cibitoke, Karusi, Mwaro, Gitega, Cibitoke, Bujumbura	11 missions d'urgences ont été effectuées pour le plaidoyer en faveur des victimes et ces victimes ont bénéficié de l'assistance légale
Assistance aux victimes en situation d'urgence		21F, 4 G				Janvier- Déc 2020	Rutana, Karusi, Muyinga, Muramvya, Makamba, Cankuzo, Cibitoke, Rumonge, Ruyigi	
Sensibilisation à la protection de l'enfance dans les Sites des sinistrés de MARAMVYA, KINYINYA II et KIGARAMANGO					90	Jun-20	Kigaraman go, Maramvya, Kinyinya	3949 personnes leaders des communautés ont été sensibilisées et participent à la sensibilisation pour la protection des droits de l'enfant

Assistance légale

Dans ce même projet, un volet d'assistance judiciaire aux victimes des violations à caractère civile a été partiellement financé mais a été discontinué par manque de fonds. Avant l'arrêt de son financement, l'assistance légale aux victimes des violations à caractère civile avait pu atteindre des réalisations significatives dont le tableau est repris dans ce rapport. Certains enfants avaient pu retrouver leurs biens spoliés, d'autres recouvré la pension alimentaire usurpé par l'un des parents (souvent le père), d'autres ont pu être sauvés des mauvais tuteurs qui les maltrahaient, et d'autres ont été réunifiés avec leur mères biologiques, etc.

En marge d'une assistance légale aux violations à caractère pénal qui est financé dans ce projet, il est important de trouver des mécanismes de financer les violations des droits civiles des enfants, qui aujourd'hui souffrent d'un manque de financement et d'acteurs sur le terrain, alors que de telles violations montent en flèche dans la communauté.

Dans la plupart des cas, la FENADEB reçoit des recours individuels en urgences dans ses bureaux dont souvent les demandes d'interventions dans les jugements mal rendu et ne respectant pas le principe de ' l'intérêt supérieur' de l'enfant pourtant reconnu et recommandé par la loi Burundaise. L'assistance légale est alors organisée par la FENADEB via son Avocat-Conseil pour intercéder auprès des instances judiciaires sur le compte de l'enfant-victime.

RAPPORT DE L'ASSISTANCE LEGALE ET JUDICIAIRE de 2020

I. Du domaine civil

Ordre	Nom et prénom de l'appelant	Numéro du dossier	Juridiction	Etat du dossier
1		IG/10428/MUH/2019	Inspection Général de la justice	En cours de suivi
Le dossier ci-dessus a été directement exécuté par la FENADEB en vertu de sa délicatesse et de son urgence vue la situation dans laquelle se trouvaient les bénéficiaires de l'assistance.				
2		RCF 1061/019	Trib. Res. Kamenge	Clôturé et en quête d'exécution
le dossier ci-haut n'a pas pu être référencé et a été directement exécuté par la FENADEB compte tenu de son urgence et des enjeux nécessitant un professionnalisme propre à notre maison.				
3		RF 12/2020	Trib.Res. Nyakabiga	Clôturé avec mandat d'exécution

	Ce cas revêtait un caractère très sensible et exigeait notre intervention directe d'urgence.			
4		Ord. Saisie-Exécution N° 19/2020	TGI MUKAZA	En appel au TGI MUKAZA sous num. ROA 046/020(Clôturé)
	Ce dossier concernait un cas déjà traité par notre maison et nous mettait dans l'obligation de poursuivre le procès jusqu'à sa pleine exécution.			
5		ROA 046/020	TGI MUKAZA	Clôturé et en quête d'exécution
	Le père de la victime ayant entamé des poursuites aux échelons supérieurs à la recherche d'un jugement qui lui permettrait la main mise sur ladite victime, nous devrions riposter nous-mêmes pour défendre la position de notre appelant.			

II. Du domaine Pénal

Ordre	Nom et Prénom de l'appelant	Numéro du dossier	Juridiction	Etat actuel du dossier
1		-	Police des mineurs	Clôturé et transféré au parquet Muha
	Motivé et très engagé par la pertinence des faits, il a été impératif de prendre nous-mêmes la situation en main sans passer par un intermédiaire quelconque.			
2		RMP 3796/KI	TGI MUHA	Clôturé et fixé au Tries. de Kanyosha
	Le dossier était sous menace d'être classé sans suite et appelait ainsi notre diligence. Il n'y avait pas moyen de déléguer qui que ce soit.			
3		RP 259/2020	Trib. Res de Kanyosha	En cours de suivi
	Le dossier nécessitait l'assistance propre de notre fédération et est déjà mis en délibéré			
4		RP 3318	Cour d'Appel Mukaza	En cours de suivi
	Dossier suivi directement par la FENADEB pour sa sensibilité.			
5			Police des mineurs	Clôturé
	C'est un dossier qui ne permettait pas de référencement étant donné ses liens serrés avec l'action de nos points focaux. D'où l'intervention directe de notre fédération pour une réponse spécifique et réelle.			

6		RMP 17383/NA	Parquet TGI Ntahangwa	Clôturé avec recommandation de poursuivre en appel
	Notre action directe a été dictée par l'urgence et la sensibilité du cas.			

B. Projet de renforcement de la réponse nationale à la prévention de la traite des personnes, à la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au Burundi

C'est à partir de 2018 que la FENADEB a initié un projet de lutte contre la traite des personnes faite non seulement sur les enfants mais aussi sur les adultes. Ce projet a produit des résultats qui lui ont valu une considération et une éligibilité pari les organisations pouvant effectuer, avec fiabilité, un projet de lutte contre la traite des personnes.

Vers la fin de 2019 (18 décembre), la FENADEB a signé un accord d'exécution du projet en titre avec son bailleur (OIM) qui seront effectuées jusqu'en octobre 2021. Au courant de la 1^{ère} année d'exécution (2020), la FENADEB a réalisé des avancées significatives qui ont été appréciées par le bailleur OIM lors des séances d'évaluations conjointes (cfr le tableau des réalisations dans les pages qui suivront).

Activités

Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont orientées autour de 3 axes principaux :

1. Les formations :
 - à l'endroit des membres des organisations locales et structures décentralisées de l'Etat présentes sur le terrain œuvrant dans le secteur de la protection,
 - à l'endroit des membres des organisations locales et services publics fournisseurs des services de prise en charge des survivant (e)s de la traite des personnes ;
2. Les sensibilisations communautaires de masses dans les 117 communes du pays ;
3. Des sensibilisations communautaires à l'aide des outils IEC (spots radio, matériels imprimés comme les brochures, les dépliants, les affiches, etc.) ;
4. Le renforcement des capacités du personnel affecté au projet ;
5. Des séances d'évaluation.

Dans la mise en œuvre de ce projet, la FENADEB a innové sa méthodologie en introduisant des outils de mesurage des connaissances de ce phénomène avant et après la formation. Cette technique a permis de voir le niveau de compréhension préformation et l'apport de la formation aux bénéficiaires par un test post-formation. Les résultats pondérés des six sessions de formation qui ont touché 210 personnes, ont révélé que le niveau d'acquisition et de d'apprentissage sur ce phénomène était de 69 pour cent.

Les participants à ces formations étaient des membres des organisations locales, services publics fournisseurs des services de prise en charge des survivant(e)s de la traite des personnes, et les autorités locales. Chaque participant s'est chargé de former à son tour au moins 10 personnes de son entourage immédiat ou éloigné.

Rapportage des cas

Des cas recensés à travers les témoignages des participants s'élève à un total de 222 cas de traite interne et externe (départ pour la Tanzanie) qui ont été compilés par nos points focaux. Ces cas concernent 178 garçons et 44 filles qui ont été rapportés à la FENADEB. Il y a moyen de penser qu'il y a d'autres cas qui échappent à la vigilance de la police des frontières puisque les départs sont souvent clandestins.

La FENADEB a également rapporté quatre (4) autres cas en rapport avec des victimes se trouvant dans les pays du Golf, ces cas ont été référés à l'OIM pour assistance nécessaire.

Par ailleurs, 200 cas de femmes enfermées dans une maison sise au quartier Miroir dans la zone de Buterere en attente d'être envoyées dans les pays du Golf ont été rapportés par la police nationale. Officiellement, toutes ses femmes étaient adultes et ont, à en croire les media publics, elles ont été reconduites dans leurs milieux d'origine.

Il sied de souligner que certains cas de traite interne ont été assistés par la communauté en collaboration avec les personnes formées.

Des sensibilisations communautaires

La FENADEB a organisé des sensibilisations de masse dans 28 communes sur les 117 prévues, soit un taux de couverture de 23.9%. Ce faible taux de couverture sera expliqué dans la partie « Défis ». Il s'agit de 6 communes de la province de Mwaro, 6 de la province Rutana, 7 de la province Ngozi et 9 de la province Gitega.

Elle a aussi effectué des sensibilisations à travers les outils de communications audio-visuelles dont les spots radiodiffusés, les affiches/panneaux publicitaires/dépliants et autres formes pouvant atteindre le grand public en respectant les consignes de lutte contre le Covid-19 donnés par le gouvernement.

Impact du projet sur les populations

Grâce aux informations reçues lors des formations, certains participants ont pu empêcher des départs des victimes potentielles de la traite :

- A Cankuzo et Ruyigi, des groupes de jeunes (4 pour Cankuzo et 2 pour Ruyigi) qui s'apprêtaient à partir en Tanzanie à la recherche du travail ont dû rebrousser chemin grâce à la collaboration entre la police des frontières et les points focaux de la FENADEB dans ces deux provinces qui avaient suivi la formation ;
- Une femme de Mwaro qui était sur le point de partir en Arabie Saoudite via un réseau de trafiquants a été dissuadée par un participant qui avait suivi la formation sur la traite ;
- A Mwaro, à la fin de la formation, une participante a informé l'équipe de la FENADEB d'un cas d'un homme qui hébergerait des enfants pour la plupart des jeunes filles ; elle soupçonnait des raisons de traite derrière ce geste. La FENADEB a fait le suivi de ce cas et les 2 filles vulnérables ont été retirées de ce lieu d'hébergement ;
- Dans la province de Bujumbura Rural, une jeune fille déscolarisée a dû reconsidérer son idée d'aller travailler comme fille de ménage chez sa tante après avoir échangé avec son voisin qui venait de suivre la formation sur la traite ;
- La FENADEB a fait le suivi aux cotés de l'OIM d'un cas d'une migrante vulnérable venue de l'Ouganda et hébergée temporairement au poste de police à Matana ;
- A Rutana, les autorités policières ont arrêté un minibus de transport en commun à bord duquel se trouvaient 16 jeunes garçons. Ces derniers ont indiqué qu'ils se rendaient en Tanzanie où ils espéraient trouver du travail. Le chauffeur et son apprenti ont été condamnés conformément à la loi anti-traite (loi n°1/28 du 29/10/2014) que nous développons lors de nos formations à l'endroit des fournisseurs des services de prise en charge des victimes de la traite.

Projets/Activités réalisées	Bénéficiaires directs			Bénéficiaires indirects				Période de mise en œuvre (Mois)	Province concernées	
	Total	E	F	H	Total	E	F			H
6 ateliers de formation des représentants des organisations et autorités locales doit regrouper un total de 35 participants	210	0			2383		1138	1245	Février, Mars, Avril	Gitega, Karusi, Rutana, Makamba, Ruyigi, Bururi, Muramvya, Kayanza, Cankuzo, Buja rural, Mwaro, Bubanza,
4 ateliers avec les services de prise en charge des survivant(e)s de la traite, chaque atelier doit regrouper 25 participants	100	0							Juillet, Aout 2020	Kirundo, Ngozi, muyinga, Makamba, Rumonge, Cibitoke, Mairie de Bujumbura
4 ateliers à l'endroit des femmes leaders.	120	0	116	4					Septembre 2020	Ngozi, Karusi, Nyanza Lac, Ruyigi
14 ateliers pour l'année 2020 les personnes formées, nous avons un total de 430 personnes dont 231 Femmes (54%) et 199 Hommes (46%).	430	0	231	119						Toutes provinces du pays
Deux ateliers d'évaluation a regroupé le staff OIM, FENADEB, les points focaux régionaux, les coordinateurs provinciaux et les organisations du secteurs protection que des délégués des associations telles AJVD, APRODEM-GIRIZINA, SAD, AFEV, FOMUPRODH, ACPDH, ONLCT Où est Ton Frère, etc.									Aout et décembre 2020	Toutes provinces

4 ateliers de sensibilisation dans les 28 communes									Avril, octobre et novembre 2020	Mwaro, Gitega, Rutana, Ngozi	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------------------	------------------------------	--

C. Projet Ejo financé par les fonds de l'Agence Française de Coopération via Play International

Depuis Avril 2019, la FENADEB a signé une convention de partenariat avec l'ONG française dénommée PLAY International. Ce partenariat a été conclu dans le cadre du projet Accès et Maintien à l'école des Enfants grâce à la playdagogie, AMEP dont l'objectif est de faciliter l'accès et le maintien des enfants burundais à l'école grâce à une méthodologie de pédagogie active basée sur le sport appelée « Playdagogie ». AMEP a donné naissance au projet 'Twige Neza' qui a démarré en janvier 2020.

Lors de cette première phase d'implantation, une identification des ONGs locales qui seront partenaires dans le ciblage des bénéficiaires sur le terrain a été réalisée dans les zones d'intervention de Play International et une étude sur les besoins et les procédures de référencement a aussi été réalisée conjointement par Play International et la FENADEB. Des ateliers de Co création des programmes de terrain ont été organisés et des séances de vulgarisation de la méthodologie d'apprentissage par les jeux 'Playdagogie' ont été conjointement faites les zones du nord de la mairie de Bujumbura.

Au mois de Novembre 2020, des descentes de sensibilisation et de plaidoyer pour le maintien et le retour des enfants à l'école, ont été effectuées par le personnel de la FENADEB dans les provinces de Bubanza, Kayanza, Makamba, Mwaro, Rumonge, Bururi , Rutana et en Mairie de Bujumbura

D'autres activités conjointes comme l'organisation des cérémonies de la Journée de commémoration du 31^{ème} anniversaire de la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant – CIDE dans diverses provinces ont aussi eu lieu.

III. Activités de plaidoyer en faveur des enfants et des victimes de la traite des personnes

Durant l'exercice couvert par le présent rapport, FENADEB a continué son plaidoyer en faveur des enfants et des victimes de la traite des personnes sous diverses formes, notamment : les notes de plaidoyer, l'assistance judiciaire, les communiqués de presse, les conférences publiques, etc.

IV. Activités internes

Pendant la mise en œuvre de son programme, des réunions mensuelles pour la planification et évaluation des activités ont été régulièrement tenues et des réunions du noyau technique ont également eu lieu. trois réunions du comité exécutif ont été organisées.

a) Renforcement des capacités internes aux organisations membres

La FENADEB a conclu un accord de formation avec le Centre de Recherche et de Perfectionnement –CEREPE qui est une branche du Comité d'Appui à l'Autopromotion – CAA.

Ce centre a assuré la formation de 36 agents en provenance de 7 organisations membres de la FENADEB dont les capacités ont été renforcées en plusieurs disciplines y compris la dotation des connaissances professionnelles qui permettront d'améliorer leurs prestations dans les communautés.

Cette formation de six mois accélérés a couvert les disciplines comme :

- Planification et gestion du cycle du projet
- Suivi et évaluation des projets
- Logistiques humanitaire et commerciale
- Pratique de gestion financière et Comptable
- Gestion des Ressources Humaines
- Leadership et Management
- Genre et Développement
- Nutrition et Sécurité alimentaire
- Sante de la Reproduction
- Protection sociale
- Gestions des services des urgences
- Développement communautaire

b) Table Ronde sur le Rôle des TIC et d'autres intervenants dans la protection des enfants et des jeunes particulièrement contre la traite

En collaboration étroite avec le Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information d'alors, la FENADEB a organisée une Table Ronde sous le thème « **Le rôle des TIC et d'autres intervenants dans la protection des enfants et des jeunes particulièrement contre la traite** », qui a eu lieu au mois d'avril 2020. Malgré la situation préoccupante de la pandémie du Covid-19 qui prévalait a cette période, beaucoup d'acteurs ont participé à cette activité pour soutenir l'initiative de la fédération et formuler des conseils divers a son endroit.

Le but de ladite Table Ronde était de mobiliser l'opinion publique et privée, le monde politique, diplomatique et consulaire œuvrant au Burundi sur la situation de l'enfant et du jeune au Burundi à la fin de 2019 et au début de 2020. Elle se voulait un premier geste d'engagement des participants à cet événement au renforcement du respect des droits de l'enfant et du jeune de ce pays. Plus de 60 personnes dont les envoyés du gouvernement, du Corps diplomatique et Consulaire, des ONGs et des ONGs locales, des confessions religieuses et des media, ont participé à cette activité organisée dans les enceintes de l'Hôtel Royal Palace de Bujumbura.

Les participants à cette Table Ronde ont largement échangé sur les thèmes suivants :

- Etat des lieux des abandons scolaires au Burundi (par Mme Néema NDAYISHIMIYE, cadre du MEFPT ;
- Plaidoyer, Protection, Défense et Promotion des Droits de l'enfant + Etat des lieux sur la Traite (par M. Yves ISHIMWE de la FENADEB ;
- Contribution des TIC dans la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des enfants et des jeunes (par M. Olivier Francis CUBAHIRO, cadre du MJPTI) ;
- La Traite comme générateur des pires formes du travail des enfants et l'enrôlement dans les conflits armés (par M. Claver NKESHIMANA, haut Cadre à la 2^{ème} Vice-Présidence de la République) ;
- Planification et Conception des projets (par M. Thaddée NZOTUNGA, Consultant indépendant.

c) Du plaidoyer, sensibilisation, lobbying et media

La fédération a mené plusieurs activités de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir le respect des droits des enfants dans la communauté. Elle a utilisé les moyens et les canaux différents y compris des notes confidentielles selon les cas en présence. Dans la plupart des cas, les réparations ont eu lieu à la suite du plaidoyer mené par la fédération de façon responsable et avisée.

Lors des ateliers de réflexion et d'échanges avec les différents partenaires de terrain, les représentants des communautés ont exprimé leurs préoccupations envers le respect des droits de l'enfant au Burundi. Par les échanges, ils ont été informés et avertis sur les différentes violations et la façon de les combattre.

Les participants aux différentes rencontres organisées par la FENADEB ont pu connaître l'ampleur de la Traite des personnes (dont les enfants) au Burundi, et ont appris comment combattre ce phénomène et vers qui rapporter des cas suspects dans leur entourage.

Plusieurs sorties médiatiques ont été effectuées pour, soit alerter sur des violations qui surgissaient, soit rappeler l'engagement de tout en chacun à lutter pour le respect des droits de l'homme en général et ceux des enfants en particulier.

Les media qui ont beaucoup accompagné les activités de la FENADEB sont entre autres les radios publiques et privées émettant sur le territoire national et à l'étranger, les journaux en ligne, les magazines, les réseaux sociaux, les maisons de production audiovisuelles privées et la télévision nationale, ainsi que la presse écrite.

Contraintes opérationnelles en 2020

Même si la FENADEB a pu atteindre ces résultats ci-haut rapportés, elle n'a pas manqué de contraintes dans ses opérations. La première contrainte était le manque de fonds suffisants pour répondre à certaines demandes exprimées par les enfants ou leurs parents et tuteurs légaux ou informels. L'appui à l'assistance légale pour répondre aux violations d'ordre relevant du droit civil pourrait répondre à cette contrainte.

La deuxième contrainte est subséquente à la première et concerne le manque de soutien institutionnel permanent pour réaliser certaines activités ne relevant pas des projets appuyés par les bailleurs externes. Ceci répondra aux besoins dont les dépenses ne sont pas éligibles par les différents bailleurs mais qui sont régulièrement rapportés dans les communautés.

Dans quelques endroits, la collaboration avec les nouveaux élus qui n'étaient pas familiers avec les activités de la FENADEB a été affectée de façon temporaire. Ceux-ci ont été bien informés et ont ouvert leur disponibilité aux activités de la FENADEB après en avoir pris connaissance.

Enfin, la peur du COVID-19 a aussi impacté certaines activités, particulièrement les sensibilisations de masses et d'autres activités exigeant la présence de plusieurs personnes.

V. Conclusion

Au cours de l'année 2020, la situation des droits de l'enfant au Burundi est demeurée préoccupante au regard du nombre élevé d'enfants qui ont subi différentes formes de violations de leurs droits dans toutes les provinces du pays. **Les points focaux de la FENADEB ont rapporté 1310 cas d'enfants victimes de différentes violations dont une bonne partie se commettent dans leurs communautés et familles, par des personnes qui sont souvent bien connues par l'enfant dont souvent ses propres parents. Cette multiplication des violences en milieu familial qui, naguère était considéré comme l'environnement le plus sécurisé pour l'enfant, souligne le besoin pour les intervenants d'ajuster leurs actions de protection afin de promouvoir un environnement familial protecteur.**

Dans la mesure du possible, les victimes identifiées ont été référées aux services d'assistance. La traite des personnes, qui touche un nombre élevé de victimes (1162 cas identifiés), présente moins d'accès des victimes à l'assistance parce que les victimes sont souvent localisées dans des endroits non précis. Des mesures préventives s'avèrent nécessaires pour pouvoir contrecarrer ce fléau.

Enfin, nous reconnaissons les efforts des différents partenaires de protection dont le Gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG internationales et locales dans la promotion et protection des droits des enfants au Burundi. Le soutien technique et financier accordé à la FENADEB lui a permis de réaliser avec succès sa mission au cours de l'année 2020. Néanmoins et comme souligné ci-haut, les besoins en réponse aux droits des enfants restent faramineux et la FENADEB a encore besoin davantage d'appui, particulièrement technique et financier.

.....Fin.....